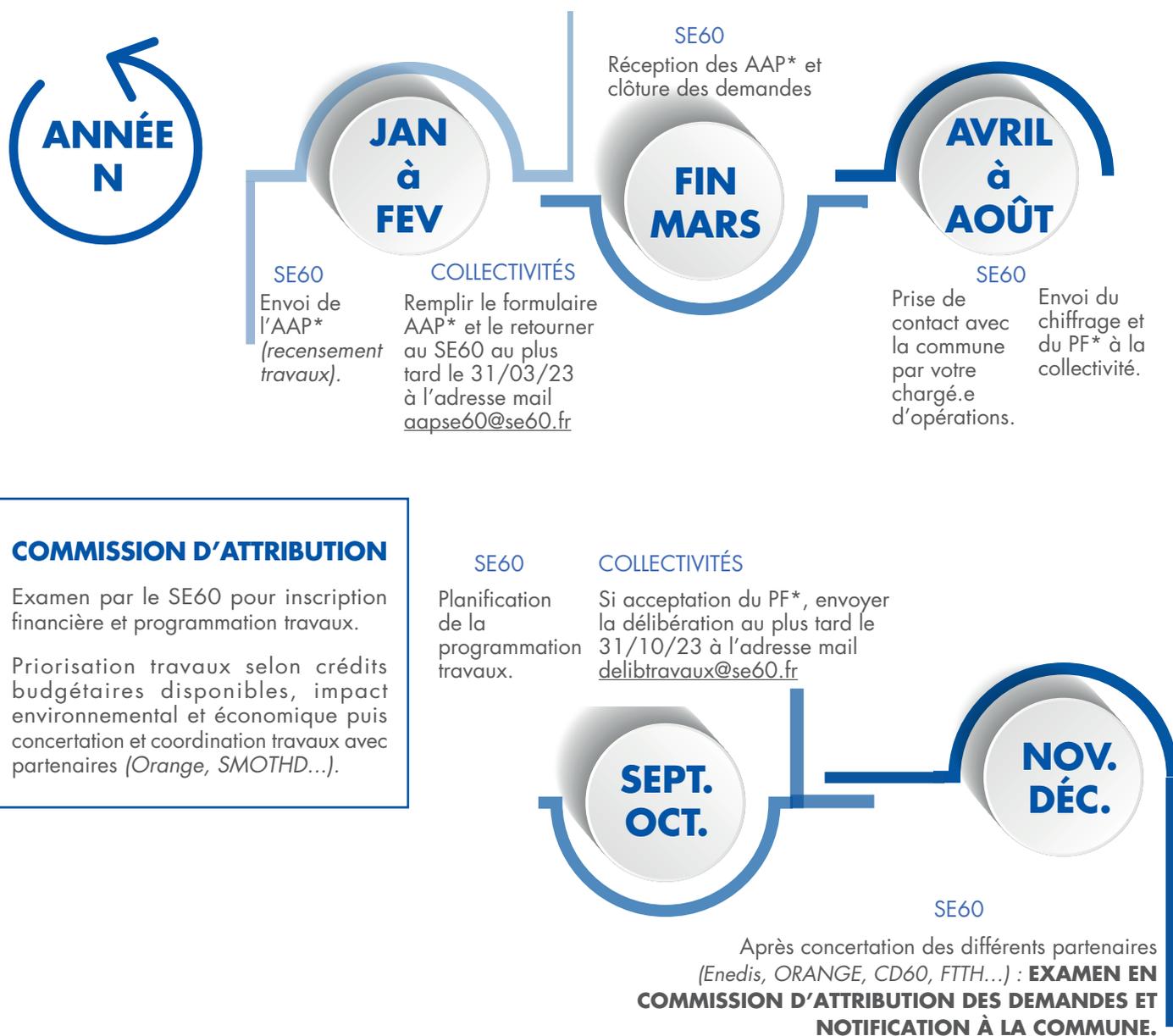


CALENDRIER D'INSTRUCTION DES TRAVAUX DE MISE EN SOUTERRAIN OU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC



ANNÉE N+1 : RÉALISATION DES TRAVAUX

RÉALISATION DES TRAVAUX DE MISE EN SOUTERRAIN ENTRE 5 ET 8 MOIS.
RÉALISATION DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ENTRE 3 ET 6 MOIS.

Pour les demandes de Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) seuls les travaux de l'année N+1 seront chiffrés pour permettre de délibérer sur un plan de financement, les autres années seront basées sur une estimation au ratio.

Attention :

Le SE60 est maître d'ouvrage de l'enfouissement pour les réseaux électriques, d'éclairage public et de télécom mais pas ceux de la fibre optique installée sur nos poteaux.

Hors zone AMI, c'est le SMOTHD qui réalise le transfert en souterrain de la fibre et vous facture le montant travaux qui est à ajouter au chiffrage établi par le SE60. Les travaux devront aussi être coordonnés en réalisation.